

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DFPE 135 Subvention (206.800 euros) et avenant avec l'association « Espace 19 » pour le fonctionnement de l'Espace Ludo, espace dédié aux familles situé dans la Halle Secrétan.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 janvier 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention et avenant à convention avec l'association « Espace 19 » (19e) ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 22 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

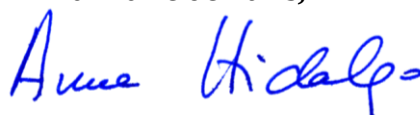
Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Espace 19 » (19e) pour le fonctionnement de l'Espace Ludo, espace dédié aux familles situé dans la Halle Secrétan au 21, rue Bouret (19e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 206.800 euros est attribuée à l'association « Espace 19 » (246 - 2019-03805).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4212, nature 65748, du budget de fonctionnement de l'année 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO